

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COUTANCES  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE (50)

Délégation de Service Public

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

❶ **Identification de l'autorité délégante :**

Communauté de Communes du Canton de Coutances

BP 723 – 50207 Coutances Cedex

Tél : 02 33 76 55 53 Fax : 02 33 76 55 76

Courriel :ccccoutances@wanadoo.fr

❷ **Intitulé de la délégation** : délégation de service public portant sur l'animation, l'exploitation et la gestion du fonds de commerce de deux salles de cinéma. Le contrat de délégation de service public prendra la forme d'un contrat d'affermage.

❸ **Procédure de passation** : la procédure de délégation de service public est menée en application des articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

❹ **Caractéristiques essentielles de la délégation envisagée** : Missions confiées au délégataire : animation, gestion, exploitation et promotion de deux salles de cinéma sis rue Paul Maundrell à Coutances (50200). Le délégataire assurera les missions suivantes :

- Animation

- proposer une programmation sur l'ensemble de l'année.
- développer une programmation « Art et Essai »
- développer une programmation en direction des établissements scolaires et du public jeune en général

- Exploitation

- respecter tous textes et règlements du Centre National de la Cinématographie ou de tout autre organisme compétent dans le domaine.
- percevoir tous les produits liés à une exploitation cinématographique :
  - ♦ droits d'entrée des salles
  - ♦ primes AFCAE ou autres
  - ♦ subventions Canal+/TPS et autres produits

- ♦ produits accessoires de vente
- assurer la sécurité des spectateurs lors des séances
- faire respecter par les spectateurs les prescriptions de sécurité de l'établissement.
- supporter toutes les charges de fonctionnement liées à l'exploitation :
  - ♦ droit d'usage des films
  - ♦ charges locatives : énergie, eau, électricité, téléphone, communication, ...
  - ♦ charges de personnel nécessaire au fonctionnement de l'établissement et charges sociales liées.
  - ♦ charges fiscales liées à la nature de l'activité (TVA, taxe additionnelle, ...)
  - ♦ maintenir en bon état d'entretien les immeubles et les matériels du service.
- Gestion
  - se conformer à toutes obligations comptables et fiscales liées à la gestion d'une activité commerciale
- Lieu d'exécution : rue Paul Maundrell 50200 COUTANCES
- Durée de la délégation : 5 ans à compter de la date d'effet du contrat  
Dates prévisionnelles : mars 2010 - février 2015

⑤ **Classification CPV** : 92130000-1

⑥ **Renseignement d'ordre juridique, économique, financier et technique**

### *6.1. - Conditions relatives au contrat*

6.1.1 - Cautionnement et garantie exigée :

Cautionnement à hauteur de 5 000 Euros en garantie à première demande

6.1.2 - Modalités essentielles de financement :

La rémunération se compose des recettes du service délégué, de la contribution financière de la collectivité prélevée sur son budget et déterminée en fonction des résultats du service, des sujétions de service public et contraintes tarifaires imposées par la Communauté.

## *6.2. – Conditions de participation*

### 6.2.1. – Contenu du dossier

- \* Lettre de candidature signée et accompagnée des documents l'habilitant à la signature
- \* Copies certifiées conformes des certificats attestant de la régularité de la situation fiscale et sociale ou copie certifiée conforme de l'état annuel des certificats reçus
- \* Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-3 du Code du Travail.
- \* Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- \* Mémoire présentant l'entreprise
- \* Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant l'objet de la présente délégation
- \* Références en la matière de la présente délégation dans la gestion de structures identiques.

### 6.2.2. – Modalités de dépôt des candidatures :

Le dossier devra être rédigé en langue française, adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Coutances par lettre recommandée avec accusé postal ou remis contre récépissé. L'enveloppe portera la mention « Délégation de service public Cinéma – Ne pas ouvrir ».

### 6.2.3. – Sélection des candidats admis à présenter une offre : Conformément à l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales soit :

- \* les garanties professionnelles et financières du candidat
- \* l'aptitude à assurer la continuité du service public
- \* l'aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public

Les candidats admis à présenter une offre recevront un document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations leur permettant de présenter leur projet détaillé.

*6.3. – Renseignements techniques ou administratifs :*

Monsieur Jean–Charles PERRUUAUX : [jc.perruaux@ville-coutances.fr](mailto:jc.perruaux@ville-coutances.fr)

🕒 **Renseignements de procédure :**

*7.1. – Date d'envoi de l'avis de publication :* vendredi 2 octobre 2009

*7.2. – Date limite de dépôt des candidatures :* **lundi 16 novembre 2009 à 16h00**

*7.3. – Procédure de recours :* L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14000 CAEN.